

E 2/2061

*Le Préfet du Haut-Rhin, C. West, au Bourgmestre de Bâle, J. R. Frey*

*Copie*

*L*

Colmar, le 21 mars 1849

La ville de Havre et les communes voisines sont encombrées depuis quelque temps d'étrangers qui y arrivent dans l'intention de s'embarquer pour les Etats-Unis. Le nombre de ces émigrants, tous dépourvus de ressources, se monte à ce jour à plus de 600.

M. le Ministre de l'Intérieur en appelant mon attention sur ce fait me fait connaître qu'il importe de mettre promptement un terme à une situation dont les conséquences sont véritablement désastreuses pour les communes obligées de subvenir aux besoins de ces émigrants et de s'imposer les plus lourds sacrifices afin d'assurer leur transport en Amérique.

Je viens donc de transmettre aux autorités françaises de la frontière des instructions précises pour que l'entrée du territoire de la République soit interdite jusqu'à nouvel ordre, à tous les émigrants de quelque pays qu'ils proviennent.

Cette disposition est toute temporaire de sa nature et ne durera qu'autant que les circonstances l'exigeront.

J'ai dû m'empressez de vous faire part des mesures qui ont été prises à cet égard, afin que vous puissiez au besoin en informer les émigrants qui chercheraient à quitter la Suisse pour traverser la France.

